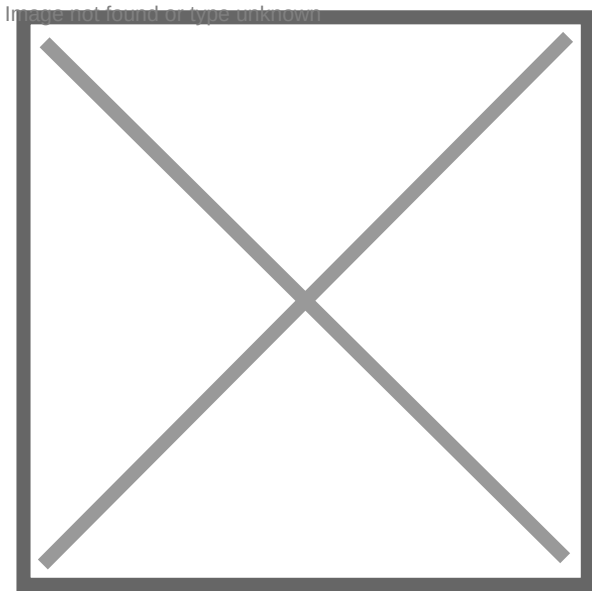




Je refuse la proposition de mon assurance concernant l'incendie d

Par **hichem69**, le **07/08/2010** à **14:09**

Bonjour,
voila mon problème:il y a deux mois,j'ai retrouvé mon véhicule incendié.je suis partie porter plainte et déclaré le sinistre a mon assurance.un expert mandaté par l'assurance a déclaré ma voiture veï et me propose une indemnisation bien en dessous de sa valeur argus:2800 euro pour 4500 euro a sa cote.je refuse cette proposition et monte un dossier avec factures d'entretien a l'appui et annonces de plusieurs véhicules équivalent au mien.a ce jour,mon assurance prend en compte ma réclamation et me répond qu'ils se tiennent au chiffrage de l'expert et ne veut rien savoir!!que dois je faire pour me défendre devant cette injustice,quelles démarches suivrent!!je n'ai plus de véhicule et ne peut plus aller au travail!!!que faire?????????

merci d'avance pour vos réponses!!!!

Par **chaber**, le **07/08/2010** à **15:04**

Bonjour,

Comme déjà dit à maintes reprises la valeur Argus n'est qu'un estimation et il faut tenir compte de divers critères notamment kilométrique, gros frais ...

La marge entre la valeur Argus et la propostion de l'expert est quand même énorme, 1700€ et normalement il doit y avoir une raison.

Votre véhicule avait-il été accidenté et non réparé, ce qui pourrait engendrer aussi une moins-value?

Votre cas n'entre pas dans la valeur de remplacement, à justifier par les annonces locales, mais dans la valeur vénale contractuelle.

Il est toujours possible de faire expertiser votre voiture par un expert indépendant à vos frais

Par **hichem69**, le **07/08/2010** à **15:15**

non ma voiture n' a jamais été accidentée,elle avait un bon état général,avec quelques rayures sur la carrosserie,rien de plus!!!!cependant,elle a été "défoncée" et brulé le soir du sinistre et tout a été décrit dans la plainte que j'ai déposée.pour se justifier l'expert avance une usure importante des pneus alors que ces derniers sont en bons état et une carrosserie avec des dommages antérieurs au sinistre!!!!comme je vous l'ai déjà dit nous n'avons jamais eu d'accident avec cette voiture et elle n'a aucun choc apparent!!pouvez vous m'éclairer sur ce qui a pu motiver l'expert dans son constat?

merci encore pour vos réponses!!!

ps:quelle est la différence entre la valeur de remplacement et la valeur vénale contractuelle?

Par **chaber**, le **16/08/2010** à **07:08**

La valeur de remplacement différente de la cotation tient compte de la valeur du véhicule selon la moyenne des prix de vente d'un même type de voiture que vous pouvez trouver en épluchant les journaux.

Vétusté sur les pneus: c'est normal sauf convention contraire dans vos conditions générales

L'expert d'assurances peut très bien contacter son mandataire pour constater qu'aucun accident n'a été déclaré.

Un véhicule accidenté et réparé correctement ne peut occasionner une décote

Vous pouvez toujours faire contrôler votre voiture par un expert indépendant